

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

RENFORCER LE PRINCIPE DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE EN OUTRE-MER - (N° 1159)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD35

présenté par
M. Serva, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, supprimer les deux occurrences du mot :

« en ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel